



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Point 17 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 79/199 de l'Assemblée générale intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ». On y trouvera les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

* Le présent document a été soumis aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [79/199](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa quatre-vingtième session, un rapport sur les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.
2. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue du 30 juin au 3 juillet à Séville, en Espagne. Elle a été largement considérée comme un plaidoyer en faveur d'un multilatéralisme revitalisé, fondé sur la justice, l'équité et la responsabilité partagée. Les participants ont mis en avant qu'il s'agissait d'un moment clé dans l'élaboration d'un nouveau consensus mondial sur le financement du développement durable. Ils ont dit qu'il était impératif de mobiliser toutes les sources de financement – publiques et privées, nationales et internationales – pour investir dans les populations, la planète et la prospérité partagée.
3. Document final de la Conférence, l'Engagement de Séville a été adopté par consensus. Il propose un cadre global renouvelé pour le financement du développement durable afin de répondre aux défis d'aujourd'hui. Il s'articule autour de trois domaines stratégiques : l'investissement, la dette et la réforme de l'architecture financière internationale. Parallèlement, des États Membres, d'institutions internationales et de parties prenantes, réunis en coalitions, ont lancé 130 initiatives à fort impact, le Programme d'action de Séville, afin de donner rapidement suite à l'Engagement de Séville. Ces initiatives viennent en complément du document final, souvent en donnant suite aux engagements inscrits dans le texte pour faire avancer concrètement les investissements, la question de la dette et la réforme de l'architecture financière.
4. Environ 15 000 personnes ont participé à la Conférence, dont une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement et plus de 200 ministres. Le programme officiel prévoyait huit séances plénières et six tables rondes multipartites (voir [A/CONF.227/2025/3](#)). Quelque 211 délégations, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des chefs de délégation et des représentants d'organisations internationales, ont pris la parole pendant les séances plénières. Les six tables rondes multipartites ont porté sur les domaines thématiques de l'Engagement de Séville.
5. Avant la Conférence, plus de 1 000 représentants de la société civile ont participé aux forums de la société civile et à des forums féministes ; un forum de la jeunesse a également eu lieu. Le Forum sur le commerce international et plus de 470 manifestations spéciales se sont déroulés parallèlement au programme officiel. Les manifestations parallèles – organisées sur place, hors site et de manière virtuelle – ont attiré de nombreux participants de tous bords, qui ont saisi ainsi l'occasion d'échanger des points de vue sur tous les domaines d'action de l'Engagement de Séville. Treize manifestations spéciales ont porté, notamment, sur la réforme de l'architecture financière internationale, la dette, la fiscalité, le financement des pays en situation particulière, les nouvelles méthodes du financement du développement et de la coopération, le financement de l'action climatique et l'investissement étranger direct.
6. On trouvera dans le présent rapport les grands documents de fond de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement – l'Engagement de Séville et les initiatives connexes du Programme d'action de Séville – concernant les domaines d'action énoncés dans les textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, ainsi que le résumé des points clés des débats tenus lors des réunions officielles et des manifestations parallèles de la Conférence portant sur ces thématiques.

II. L'Engagement de Séville, les initiatives du Programme d'action de Séville et les débats connexes tenus au cours de la Conférence

A. Un cadre mondial renouvelé pour le financement du développement

7. Estimant que la Conférence s'est tenue à un moment marqué par de profondes transformations, de graves tensions géopolitiques, des conflits, des problèmes macroéconomiques croissants et la multiplication des risques systémiques, les signataires de l'Engagement de Séville font remarquer que les objectifs de développement durable et l'action climatique ne sont pas sur la bonne voie et que le déficit de financement dans les pays en développement atteint 4 000 milliards de dollars par an. Pour relever ces défis, ils lancent un train ambitieux de réformes.

8. Premièrement, l'un des objectifs de l'Engagement de Séville est de mobiliser des investissements pour combler le déficit de financement des objectifs (4 000 milliards de dollars) dans les pays en développement, au moyen d'engagements visant à : a) tripler les prêts des banques multilatérales de développement ; b) doubler l'appui aux pays pour qu'ils atteignent un ratio impôts/PIB d'au moins 15 % (engagement adossé à une initiative du Programme d'action de Séville portée par les fournisseurs d'aide publique au développement pour la fiscalité) ; c) mieux tirer parti de l'investissement privé en termes de quantité et d'impact (engagement adossé à des initiatives du Programme d'action de Séville portées par des banques multilatérales de développement, des investisseurs privés et des États).

9. Deuxièmement, l'Engagement de Séville s'attaque à la crise de la dette et du développement durable par des mesures visant à : a) réduire le fardeau du service de la dette, notamment grâce à une facilité d'emprunt auprès des institutions financières internationales (engagement adossé à une nouvelle initiative de l'Espagne et de la Banque mondiale en faveur d'un centre d'échange de dettes) ; b) prévenir les futures crises de la dette, notamment grâce à un registre mondial de la dette et l'engagement d'augmenter les obligations souveraines indexées (engagement adossé à une initiative de suspension du service de la dette (Pause clause) proposée par le Canada, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des banques multilatérales de développement) ; c) combler les disparités perceptibles dans l'architecture de la dette afin de donner plus de poids aux pays débiteurs dans les restructurations de la dette souveraine, en mettant en place une plateforme pour les pays emprunteurs et un processus intergouvernemental sur la dette à l'ONU.

10. Troisièmement, l'Engagement de Séville pousse la réforme de l'architecture internationale de la finance et de la coopération au développement, en s'appuyant sur les accords du Pacte pour l'avenir, notamment par les mesures suivantes : a) renforcer la voix des pays en développement au sein des institutions financières internationales (obtenir, par exemple, l'augmentation des votes de base au FMI) ; b) augmenter l'accès au financement d'urgence pour mieux protéger les pays en cas de chocs et de crises, par exemple au moyen d'un nouveau cahier des charges pour les droits de tirage spéciaux ; c) réformer l'architecture de coopération pour le développement aux niveaux national et mondial.

11. Dans son introduction, l'Engagement de Séville énonce également plusieurs engagements primordiaux et priorités transversales concernant les trois dimensions du développement durable. Les États Membres affirment que les initiatives de développement menées à l'échelon national doivent s'adosser à un environnement économique international porteur favorable à la croissance économique. Ils

s'engagent en outre à accroître les investissements dans les secteurs productifs, l'emploi décent et les infrastructures.

12. Pendant la Conférence, l'accent a été mis sur l'importance d'un développement axé sur les personnes. Les délégations ont plaidé en faveur d'investissements dans l'éducation, la santé, la protection sociale, l'économie des services à la personne et l'égalité des genres. Des mesures ont été prises pour renforcer le financement de la protection sociale et du développement humain, de la santé et de l'éducation, et pour lutter contre les inégalités et la discrimination sous toutes ses formes. Il s'agit notamment de mesures visant à financer le développement social dans tous les domaines d'action, notamment au moyen de systèmes fiscaux progressifs, d'une aide aux pays souhaitant augmenter la couverture sociale, y compris ceux qui visent une augmentation d'au moins deux points de pourcentage par an, d'un soutien à l'économie sociale et solidaire, et du renforcement des considérations sociales dans les programmes d'ajustement macroéconomique. Les États Membres ont la possibilité de faire avancer ces mesures au deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra prochainement.

13. Constatant que les progrès accomplis en ce qui concerne les changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification sont très insuffisants, les signataires de l'Engagement de Séville approuvent également l'accélération des mesures dans ces domaines, dans le cadre des conventions respectives.

14. Les États Membres se sont engagés à répondre aux besoins variés et aux difficultés spécifiques des pays en situation particulière. Il s'agit notamment de mesures en faveur des pays les moins avancés, telles que la mise en place d'un centre d'appui à l'investissement, la fourniture de capitaux de première perte à des conditions concessionnelles afin de réduire les risques d'investissement dans les pays les moins avancés et un ensemble de mesures visant à stimuler les échanges commerciaux dans ces pays.

15. Étant donné que les petits États insulaires en développement demeurent un cas particulier en matière de développement durable, l'Engagement de Séville contient un ensemble de mesures visant à répondre à leurs besoins spécifiques. Premièrement, les mesures visant à améliorer l'accès au financement privé et au commerce comprennent l'appui aux relations avec les correspondants bancaires, à la mise en place du forum biennal d'investissement insulaire relevant du centre d'excellence pour les petits États insulaires en développement et au développement d'infrastructures liées au commerce. Deuxièmement, l'accès des petits États insulaires en développement au financement à des conditions favorables sera amélioré grâce à l'utilisation de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle afin d'éclairer les politiques et les pratiques de coopération au développement, et grâce au soutien apporté aux pays vulnérables aux chocs et aux catastrophes reclassés dans une catégorie de pays à plus haut revenu. L'Engagement de Séville franchit également une étape importante en appelant à la mise en place du Service d'appui à la soutenabilité de la dette des petits États insulaires en développement, afin de résoudre les problèmes d'endettement de ces pays.

16. On trouvera dans les sous-sections suivantes un examen des engagements pris dans le cadre de chaque domaine d'action de l'Engagement de Séville. L'accent est mis sur les mesures et sur les initiatives connexes du Programme d'action de Séville ; par ailleurs, un bref résumé des débats pertinents tenus lors des réunions plénières et des tables rondes multipartites est présenté.

B. Ressources publiques intérieures

17. L'Engagement de Séville met en avant le rôle central que jouent les ressources publiques intérieures dans le financement du développement durable. La mobilisation et l'utilisation efficace des ressources nationales constituant la pierre angulaire de l'appropriation par les pays et de la résilience à long terme, l'Engagement de Séville définit un programme de réforme intégré visant à renforcer les systèmes fiscaux, à améliorer la coopération fiscale, à lutter contre les flux financiers illicites et à renforcer le rôle des banques publiques nationales de développement.

18. Pour garantir que les pays disposent des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable, les signataires de l'Engagement de Séville demandent que soit au moins doublée l'aide apportée aux pays qui renforcent la mobilisation des recettes nationales, en particulier à ceux qui visent un ratio impôts/PIB d'au moins 15 % – objectif renforcé par la Déclaration de Séville sur la mobilisation des recettes nationales, de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, dans laquelle les principaux fournisseurs d'aide publique au développement s'engagent à doubler leur soutien à la mobilisation des recettes nationales d'ici à 2030. L'Engagement promeut également une fiscalité progressive, notamment une imposition juste et effective des personnes fortunées, adossée à l'initiative sur l'imposition effective des personnes fortunées (Enforcing Effective Taxation of High-Net-Worth Individuals: Taxing the Super-rich), portée par le Brésil et l'Espagne, qui offre des conseils pratiques pour combler les lacunes en matière de politiques, d'administration et de données. En outre, l'Engagement de Séville insiste sur l'importance de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité dans les systèmes fiscaux, notamment par le renforcement du suivi et de la gestion des dépenses fiscales – objectif adossé à l'initiative de la coalition pour la réforme des charges fiscales (Coalition for Tax Expenditure Reform), portée par le Royaume-Uni, qui vise à renforcer l'assistance technique dans ce domaine.

19. L'Engagement de Séville préconise l'alignement des systèmes fiscaux sur les priorités du développement durable, notamment l'intégration des questions de genre, de climat et d'environnement dans les politiques fiscales et budgétaires. Il recommande l'utilisation de cadres de financement nationaux intégrés pour mieux aligner les budgets nationaux sur le développement durable. Les pays se sont également engagés à envisager des mécanismes de financement fondés sur les réalisations. À cet égard, le Projet collaboratif sur les finances publiques (Public Finance for SDGs Collaborative), porté par le Programme des Nations Unies pour le développement, vise à renforcer les capacités de 25 pays en matière de pratiques de finances publiques et de budgétisation alignées sur les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

20. L'Engagement de Séville pousse également la coopération fiscale internationale. Il invite les pays à participer de manière constructive aux négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale et ses protocoles et à appuyer ce processus. En outre, il approuve la création d'une base de données publique regroupant les communications par pays et d'un registre mondial des bénéficiaires effectifs, deux outils essentiels pour renforcer la fiscalité.

21. La lutte contre les flux financiers illicites s'appuie sur un ensemble de mesures concrètes, telles qu'une bonne réglementation des prestataires de services professionnels (avocats ou comptables) et l'institutionnalisation d'une réunion annuelle du Conseil économique et social sur l'intégrité financière, afin de faciliter l'échange de connaissances et de suivre les progrès accomplis. Plusieurs initiatives du Programme d'action de Séville contribuent à réaliser ces engagements. Il s'agit notamment de l'initiative de Séville pour la régulation des prestataires de services

professionnels (Sevilla Initiative for Accountable Service Providers), portée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ses partenaires ; de la communauté de pratique pour traquer l'invisible : exploiter les données et la technologie pour lutter contre les flux financiers illicites (Community of practice to track the hidden: Leveraging data and technology to combat illicit financial flows), lancée conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CNUCED et d'autres organismes ; et l'outil de suivi des politiques contre les flux financiers illicites (Anti-IFFs Policy Tracker) du Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique, qui promeut la transparence et le suivi des politiques à travers le continent.

22. L'Engagement de Séville met en exergue l'importance des banques nationales de développement en tant qu'acteurs clés du financement du développement durable. Il invite les pays à aligner les mandats des banques nationales publiques de développement sur le développement durable, à améliorer les cadres réglementaires et à soutenir la création de nouvelles banques de développement là où elles n'existent pas. Il invite également les banques multilatérales de développement et les partenaires de développement à renforcer leur appui aux banques nationales publiques de développement et à travailler plus efficacement en tant que système. Dans le cadre du Programme d'action de Séville, la facilité d'accès au marché et de garanties pour les banques publiques de développement (PDB Market Access and Guarantee Facility) vise à doubler le nombre de banques nationales de développement qui mobilisent des capitaux privés d'ici à 2030, en améliorant leur capacité à orienter les ressources vers des priorités de développement essentielles. En outre, une plateforme centrale des banques nationales publiques de développement pour les programmes d'assistance technique (Technical Assistance Catalogue: a PDBs Hub for Technical Assistance Program), portée par le secrétariat du « Finance in Common », permettra aux banques nationales de développement de trouver un appui ciblé pour renforcer leur efficacité.

23. Les États Membres et d'autres parties prenantes ont approuvé ces mesures et priorités dans leurs déclarations lors du débat général et de la table ronde 1, qui avait pour thème « Mobiliser efficacement des ressources publiques nationales ». Les délégations ont dit que la mobilisation des ressources publiques nationales était un pilier fondamental du programme de financement du développement et que le renforcement de la mobilisation des recettes nationales est essentiel au développement durable. Elles ont plaidé en faveur d'une réforme de l'impôt progressif, d'une plus grande transparence des finances publiques, d'un transfert de technologie et d'un renforcement des capacités. Elles n'ont eu de cesse de répéter que la reconstruction du contrat social et des dépenses publiques transparentes et responsables étaient liées, soulignant que la politique budgétaire devait être alignée sur les priorités de développement. Un vaste soutien a été exprimé en faveur d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale. Le rôle essentiel des banques publiques de développement, notamment dans la mobilisation de capitaux à long terme, a été fortement souligné.

C. Entreprises privées et secteur financier nationaux et internationaux

24. L'activité, les investissements et l'innovation des entreprises privées sont d'importants moteurs du développement durable. Or, la croissance des investissements mondiaux s'est ralentie ces dernières années. L'intérêt pour les instruments financiers novateurs tels que le financement mixte a augmenté, de même que la législation en matière de finance et d'entreprises durables, et pourtant, les investissements dans le développement durable sont restés en deçà des attentes. L'Engagement de Séville prévoit de s'attaquer aux principaux obstacles à l'augmentation des investissements privés en faveur des objectifs de développement durable, notamment au sous-

développement des marchés financiers et des marchés de capitaux dans de nombreux pays en développement ; à l'accès insuffisant aux financements abordables ou à des conditions concessionnelles, en particulier pour les femmes, les groupes marginalisés et les microentreprises et petites et moyennes entreprises ; au décalage persistant entre les incitations financières à court terme et l'impact à long terme en matière de développement durable ; et au coût élevé de la couverture des risques de change. Les mesures comprennent le renforcement des capacités, la promotion de politiques générales alignées sur les investissements en faveur du développement durable, le développement de la gestion intégrée des risques et des marchés de l'assurance et l'application de mesures d'incitation en faveur des investissements privés aux niveaux national et mondial, qui concourent au développement durable.

25. L'Engagement de Séville propose un programme complet visant à renforcer les secteurs financiers et les marchés de capitaux nationaux et à promouvoir des services financiers accessibles à toutes et à tous. Cet objectif est adossé à une initiative du Programme d'action de Séville sur la mobilisation des marchés publics pour le développement (Public Markets Mobilisation for Development), portée par la Norvège, le Royaume-Uni et la Banque africaine de développement, afin d'aider les pays à développer leurs marchés de capitaux locaux. L'Engagement de Séville met également l'accent sur l'instauration d'environnements propices à l'investissement dans le développement durable par une aide ciblée et une assistance technique en faveur de l'industrialisation durable et par le renforcement des compétences. Pour renforcer l'inclusion financière et la résilience, l'Engagement de Séville préconise l'expansion de l'administration en ligne et des services numériques aux entreprises et à l'utilisation d'outils financiers numériques. Il met également en avant l'importance d'une réforme réglementaire visant à supprimer les obstacles involontaires au crédit pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Dans le sillage des activités menées dans le cadre des programmes précédents sur le financement du développement, les États Membres s'engagent à nouveau à réduire les frais d'envoi de fonds à moins de 3 % d'ici à 2030. Ils demandent également un appui aux relations avec les correspondants bancaires au moyen de la transformation numérique, de l'assistance technique et du renforcement des capacités, ce qui contribuerait à réduire le coût des envois de fonds.

26. Pour ce qui est d'attirer les investissements étrangers directs, l'Engagement de Séville fait ressortir la nécessité d'adopter une démarche stratégique en alignant les flux d'investissement sur les priorités nationales de développement, telles que celles énoncées dans les cadres de financement nationaux intégrés. Il appelle à un soutien accru aux pays en développement pour qu'ils renforcent leurs capacités humaines et institutionnelles afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'infrastructure durables et résilients, en mettant l'accent sur la préparation et la faisabilité grâce à une plateforme d'assistance technique commune dirigée par les banques multilatérales de développement. L'initiative du Programme d'action de Séville sur la plateforme commune d'assistance technique des banques multilatérales de développement pour l'élaboration des projets, portée par la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, répond à cet objectif. En outre, les signataires de l'Engagement de Séville approuvent la mise en place d'un centre d'appui aux investissements internationaux en faveur des pays les moins avancés, afin de donner à ceux-ci les moyens de mieux saisir les possibilités d'investissement mondiales et d'en tirer profit.

27. La mobilisation des capitaux privés a fait l'objet d'une attention renouvelée dans l'Engagement de Séville, qui se penchant à la fois sur les promesses et les lacunes des politiques passées. Plutôt qu'un programme axé sur la transformation de « milliards en milliers de milliards de dollars », l'Engagement de Séville s'appuie sur les enseignements tirés et donne une orientation plus claire en inscrivant le

financement mixte dans une logique d'efficacité du développement. Il appelle à une augmentation du ratio de mobilisation des financements privés à partir de sources publiques d'ici à 2030, tout en demandant que les initiatives de financement mixte soient axées sur l'impact en matière de développement durable ainsi que sur la quantité et sur l'effet de levier. Il exhorte les banques multilatérales de développement à créer des groupements de capitaux ayant un effet catalyseur, alimentés par les banques de développement et les institutions de financement du développement, qui répartissent équitablement les risques et les rendements, de sorte que les ressources publiques ne soient pas simplement une subvention, mais un partenaire dans la réussite. Cet engagement est adossé à la facilité d'accès au marché et de garanties pour les banques publiques de développement (PDB Market Access and Guarantee Facility), qui vise à doubler le nombre de banques publiques de développement mobilisant des capitaux privés d'ici à 2030. En outre, l'Engagement de Séville appuie le développement d'instruments de financement mixtes qui sont reproductibles et évolutifs dans tous les contextes, en s'attaquant à un obstacle de longue date à l'expansion : le manque de normalisation. Cet engagement est adossé à l'initiative du Programme d'action de Séville sur la mobilisation accrue de capitaux en faveur du développement durable (SCALED – Scaling Capital for Sustainable Development), une plateforme de financement mixte visant à normaliser et à étendre le financement mixte, portée par une coalition de pays (Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Danemark, France et Royaume-Uni) et d'institutions financières. L'Engagement de Séville encourage également les institutions à harmoniser et à renforcer les mesures de l'impact et souligne qu'il importe d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des données afin de permettre une plus grande mobilisation des capitaux privés. Il fait ressortir en outre la nécessité d'une juste valorisation des garanties dans les cadres réglementaires et d'évaluation du crédit, tenant compte de leur potentiel à débloquer l'investissement privé sur des marchés plus risqués.

28. L'Engagement de Séville exhorte les banques multilatérales de développement à développer des outils pour faciliter les prêts en monnaie locale, avec l'appui de l'initiative pour la mobilisation de capitaux privés étrangers et la couverture contre le risque de change (FX EDGE: Foreign Private Capital Mobilization and Currency Hedging Initiative), une nouvelle boîte à outils de gestion du risque de change des banques multilatérales de développement, portée par la Banque interaméricaine de développement, et Delta, une plateforme de liquidité de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pour aider les institutions de financement du développement à accorder des prêts en monnaie locale.

29. L'Engagement de Séville vise à mieux aligner le monde des affaires et de la finance sur le développement durable en favorisant un écosystème dans lequel les investisseurs privés et les entreprises sont motivés par des mesures d'incitation qui favorisent la durabilité, et où les initiatives sont crédibles, transparentes et justifiables. Il encourage l'intégration plus poussée de la durabilité dans les principaux modèles d'activité et appelle à l'élargissement de l'investissement d'impact en tant que stratégie financière. Il favorise également l'interopérabilité des normes de durabilité et de la terminologie dans un marché fragmenté et ouvre la voie à un dialogue futur sur l'alignement des nombreuses mesures réglementaires qui sont apparues dans les différentes juridictions au cours des dernières années. En outre, il préconise dans les pays développés et dans les pays en développement l'adoption systématique de cadres réglementaires durables qui intègrent l'impact, y compris de normes de communication de l'information qui tiennent compte à la fois des perspectives financières et des perspectives d'impact. Il recommande également l'adoption de mesures réglementaires sur l'écoblanchiment et le blanchiment d'impact.

30. Ces idées sur les entreprises et le financement privés ont été reprises dans le débat général, dans la table ronde multipartite 2, qui avait pour thème « Tirer parti des entreprises et des financements privés », et au Forum sur le commerce international. Les délégations ont dit qu'il fallait accroître le financement et l'investissement privés pour le développement durable, grâce à des financements mixtes et à d'autres instruments innovants qui sont transparents, efficaces et alignés sur les priorités nationales de développement. Des instruments tels que les obligations vertes, les conversions de dettes en mesures en faveur du climat et les garanties au premier risque ont été cités comme des outils efficaces visant à aligner capitaux privés et priorités de développement. Les banques multilatérales de développement ont été invitées à développer le financement en monnaie locale et les outils de partage des risques afin d'améliorer l'accès au financement dans les pays en développement. Les délégations ont également dit qu'il fallait instaurer des environnements favorables aux niveaux national et international pour attirer les investissements durables. L'approfondissement des marchés financiers et de capitaux locaux, le renforcement des assurances réglementaire et l'amélioration de la transparence des données ont été cités comme des mesures essentielles permettant d'attirer les investissements privés à long terme, en particulier pour les infrastructures, l'adaptation au climat et les microentreprises et petites et moyennes entreprises.

31. Le Forum sur le commerce international a eu lieu parallèlement à la Conférence. Les sessions ont porté sur la transformation de l'écosystème d'investissement afin d'améliorer la mobilisation des capitaux privés, les modèles d'activité et les innovations à impact, ainsi que les données, la technologie et la transformation numérique. Pendant les sessions, les délégations ont eu des échanges avec les dirigeants du secteur privé sur des solutions pratiques permettant de faire progresser la contribution du secteur privé à la mise en œuvre des textes des conférences internationales sur le financement du développement. À la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, les pays en développement ont également présenté aux investisseurs et aux financiers du développement des possibilités d'investissement et des projets d'une valeur de plus de 5 milliards de dollars.

32. S'appuyant sur les échanges qui ont eu lieu au Forum sur le commerce international, les chefs d'entreprise du monde entier ont publié un communiqué faisant ressortir cinq domaines d'action prioritaires pour accroître l'investissement privé en faveur du développement durable : a) augmenter les financements mixtes pour obtenir un impact sur le développement durable ; b) renforcer le partenariat avec les pays, notamment au travers de la nouvelle génération de plateformes nationales ; c) promouvoir des lois sur le financement durable interopérables ; d) faire progresser la réévaluation ciblée de la réglementation financière afin d'améliorer l'alignement sur le développement durable ; e) améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement.

D. Coopération internationale pour le développement et efficacité du développement

33. Face à des défis mondiaux qui se renforcent mutuellement, l'intérêt pour la coopération internationale pour le développement est de plus en plus grand, alors que les ressources disponibles, y compris l'aide publique au développement, sont en baisse, les pays en développement en recevant de moins en moins. Face aux attentes de plus en plus grandes, aux priorités politiques changeantes et au paysage de plus en plus fragmenté, il faut une réforme pour mieux répondre aux besoins changeants des pays en développement. L'Engagement de Séville sert de modèle à cette réforme. Il montre qu'il faut inverser le recul de l'aide publique au développement ; renforcer

davantage les formes complémentaires de coopération pour le développement, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; et optimiser le financement des banques multilatérales de développement. Il place la cohérence des politiques parmi les principes fondamentaux d'efficacité et estime qu'il faut un dialogue multilatéral inclusif sur les paramètres et les objectifs de la coopération internationale pour le développement. Au niveau national, il propose de nouvelles modalités pour renforcer la prise en main nationale et le rôle moteur des pays, réduire la fragmentation, améliorer la coordination et promouvoir une utilisation plus efficace et plus effective des ressources. Au niveau mondial, il est favorable à ce que l'ONU joue un rôle central de coordination pour approfondir le dialogue entre tous les acteurs concernés, renforcer la cohérence et l'impact de la coopération pour le développement et fournir des orientations politiques, dans le cadre d'un forum revitalisé pour la coopération en matière de développement, qui favorisera les synergies entre les plateformes et les forums existants.

34. En ce qui concerne l'aide publique au développement, l'Engagement de Séville réaffirme les objectifs fixés de longue date, convient qu'il est urgent d'inverser les tendances à la baisse et exhorte les pays développés à respecter leurs engagements respectifs, notamment celui d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, et entre 0,15 et 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés. L'Engagement de Séville demande en outre aux pays de se fixer des échéances concrètes et contraignantes à cet effet. Il engage également les pays à accroître la programmation de l'aide publique au développement au niveau des pays et à faire en sorte qu'elle cadre avec les priorités de développement durable des pays bénéficiaires.

35. En ce qui concerne les banques multilatérales de développement, l'Engagement de Séville : a) préconise un triplement potentiel des prêts annuels des banques multilatérales de développement ; b) demande instamment une amélioration de la qualité des prêts, notamment davantage de prêts en monnaie locale ; c) donne son appui aux banques multilatérales de développement et aux autres banques publiques de développement pour qu'elles renforcent leur capacité à travailler ensemble en tant que système. Plusieurs initiatives du Programme d'action de Séville visent à renforcer les contributions des banques multilatérales de développement et d'autres banques publiques de développement, y compris celles mentionnées plus haut concernant la mobilisation de capitaux privés ; l'initiative visant à soutenir la préparation de projets d'infrastructure (Pooled Technical Assistance Platform for Greater, Greener Impact), portée par la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, et l'initiative visant à améliorer l'assistance technique destinée aux banques publiques de développement (Technical Assistance Catalogue: a PDBs Hub for Technical Assistance Program).

36. L'Engagement de Séville contient également des mesures visant à améliorer l'accès au financement pour les pays vulnérables. Les États Membres s'engagent à envisager l'utilisation de mesures complémentaires au-delà du PIB et de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour informer les politiques et les pratiques de coopération pour le développement. Ils s'engagent également à aider les pays en voie de développement à éviter les réductions brutales de financement et les ruptures dans les trajectoires de développement. À l'appui de ces mesures, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a lancé un processus renforcé de sortie de l'aide publique au développement, l'Espagne a dirigé le lancement de l'Alliance mondiale « Au-delà du PIB » et une coalition d'acteurs s'est engagée à intégrer l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle dans leurs politiques de financement au moyen de la feuille de route pour une meilleure prise en compte de la vulnérabilité multidimensionnelle

intitulée « 4P Roadmap for a Better Inclusion of Multidimensional Vulnerability – For a Fairer, More Efficient and More Transparent Development Finance System ».

37. Pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement, l'Engagement de Séville vise à réduire la fragmentation et à renforcer les plateformes de coordination nationales inclusives, pilotées par les pays. Pour garantir l'appropriation par les pays, ces plateformes devraient s'appuyer sur les stratégies nationales et les cadres nationaux intégrés de financement et inclure les banques nationales de développement et d'autres entités nationales. Elles devraient s'appuyer sur les initiatives existantes, le cas échéant, et rassembler toutes les parties prenantes concernées, plutôt que de contribuer à la prolifération des plateformes de coordination. Plusieurs initiatives ont été lancées pour concrétiser cet engagement, notamment des stratégies pilotées par les pays pour le financement du développement durable et de l'action climatique (Country-driven approaches to financing sustainable development and climate action), une initiative portée par l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités, qui lancera une nouvelle génération de plateformes nationales et élargira la Facilité INFF.

38. Au niveau mondial, on s'est engagé à approfondir le dialogue et à renforcer la cohérence et l'impact dans le cadre d'un forum revitalisé pour la coopération en matière de développement. À l'appui de la dynamique de renforcement de l'efficacité de la coopération pour le développement, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a lancé une coalition pour de meilleures pratiques dans la coopération pour le développement concernant tous les acteurs, intitulée « Le Pacte 2030 pour une coopération efficace au service du développement ».

39. Le chapitre de l'Engagement de Séville sur la coopération internationale pour le développement se termine par un paragraphe consacré à la protection et à la préservation des écosystèmes, appelant à la mobilisation de financements conformes aux engagements pris dans les conventions pertinentes. Il s'agit notamment d'aligner les fonds pour le climat et l'environnement sur les priorités des pays bénéficiaires, d'améliorer la transparence des rapports et de simplifier l'accès à ces fonds – un engagement que de nombreuses délégations ont considéré comme une priorité.

40. La coopération pour le développement a été au centre des déclarations faites au cours du débat général, les priorités des délégations ayant été reprises dans la table ronde multipartite 3, qui avait pour thème « Revitaliser la coopération internationale en matière de développement ». Réaffirmant que le financement public international reste indispensable, en particulier pour les pays les plus vulnérables, de nombreuses délégations ont insisté sur le respect des engagements respectifs en matière d'aide publique au développement, notamment pour les pays les moins avancés, et estimé que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient des compléments essentiels aux flux traditionnels d'aide publique au développement. Beaucoup ont souligné que le financement de l'action climatique doit accompagner l'aide publique au développement et que l'accès au financement concessionnel doit tenir compte des vulnérabilités multidimensionnelles et non du seul PIB, en particulier concernant les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays en développement sans littoral. Les délégations ont largement appelé à la réforme des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales, y compris à l'amélioration de la gouvernance, à l'optimisation des bilans et à l'augmentation des prêts pour le développement et les objectifs climatiques. Le rôle des banques publiques de développement dans l'élargissement de l'accès au financement pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises et le secteur privé a également été mis en avant, des appels étant lancés pour mieux aligner le financement privé au moyen d'instruments de partage des risques et d'incitations à l'investissement responsable et à long terme. De nombreux

participants ont également souligné l'importance d'avoir recours à la coopération internationale pour renforcer les capacités nationales, promouvoir l'autosuffisance et catalyser la mobilisation des ressources nationales.

41. Le financement de l'action climatique et la durabilité environnementale ont occupé une place prépondérante. Les délégations ont demandé un appui accru, prévisible et accessible pour l'adaptation, la résilience et la réduction des risques de catastrophe, en particulier pour les pays confrontés à des vulnérabilités climatiques systémiques. Il a également été question de la nécessité d'investir dans l'économie bleue, d'une transition énergétique juste et de l'élimination progressive des combustibles fossiles.

E. Le commerce international, moteur du développement

42. Les signataires de l'Engagement de Séville mettent en avant le rôle du commerce international en tant que moteur du développement, tout en constatant l'augmentation des restrictions et des tensions commerciales. Ils déclarent également qu'un grand nombre de pays en développement dotés de capacités de production limitées éprouvent encore des difficultés à intégrer les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ils proposent des mesures visant à préserver le système commercial multilatéral ; renforcer les capacités d'échange des pays en développement et leur aptitude à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales ; stimuler le commerce dans les pays les moins avancés ; et accroître la valeur ajoutée locale et développer l'enrichissement des minéraux critiques et des produits de base aux fins de la diversification économique des pays en développement.

43. En ce qui concerne la préservation du système commercial multilatéral, les signataires de l'Engagement de Séville ont pris la décision de renforcer les principes qui le sous-tendent, plaçant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en son centre. Ils préconisent de faire avancer et de conclure la réforme de l'OMC, notamment en rétablissant un système de règlement des différends efficace et pleinement opérationnel et en invitant les membres de l'OMC à faire entrer en vigueur, dans les meilleurs délais, l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. L'Engagement de Séville préconise également le renforcement, l'élargissement et l'affermissement des accords commerciaux régionaux. Compte tenu de l'adoption récente de mesures prises à des fins environnementales, ces mesures et leur impact sur le développement durable doivent être examinés dans les enceintes multilatérales pertinentes.

44. S'agissant du renforcement des capacités d'échange des pays en développement et de leur aptitude à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, l'Engagement de Séville comprend des engagements visant à soutenir la mise en place d'infrastructures physiques et numériques liées au commerce et de systèmes statistiques et à favoriser la facilitation la connectivité en particulier pour réduire les goulets d'étranglement commerciaux et favoriser la facilitation du commerce des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il préconise de soutenir le commerce numérique et le commerce électronique en renforçant la collaboration multilatérale et régionale dans les domaines de la réglementation du commerce numérique, des règles du commerce électronique transfrontières et de l'interopérabilité des systèmes. Dans ce contexte, l'Organisation de coopération numérique a lancé une initiative visant à élaborer un modèle d'accord sur l'économie numérique, afin de faciliter le commerce numérique. Une coalition de pays d'Amérique latine a présenté une initiative visant à améliorer la conformité des exportations agricoles avec les normes internationales, tandis que la Chambre de commerce internationale a lancé une initiative visant à développer le financement du commerce lié à la dimension sociale et au développement durable.

45. S'agissant de la stimulation du commerce dans les pays les moins avancés, l'Engagement de Séville prévoit d'aider les pays les moins avancés à s'industrialiser et à diversifier leurs exportations en vue d'une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et de faciliter l'accès au marché des produits provenant de ces pays. À l'appui de ces engagements, une initiative visant à fournir une assistance technique liée au commerce aux pays les moins avancés a été annoncée à la troisième phase du Cadre intégré renforcé, organisée par l'OMC.

46. L'Engagement de Séville s'engage fermement également à accroître la valeur ajoutée locale et à développer l'enrichissement des minéraux critiques et des produits de base aux fins de la diversification économique des pays en développement. Il invite les partenaires de développement et les institutions financières internationales à prendre part à des partenariats mondiaux sur les produits de base afin de soutenir la production, le raffinage et la transformation des minéraux critiques et des produits de base dans les pays en développement. Le Fonds commun pour les produits de base a présenté deux initiatives visant à développer la transformation des produits agricoles en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

47. Au cours du débat général et de la table ronde multipartite 4, qui avait pour thème « Préserver le système commercial multilatéral et exploiter le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation », les participants ont redit qu'il était impératif de maintenir et de renforcer le système commercial multilatéral. Beaucoup ont souscrit à la nécessité de réformer l'OMC, mettant en avant l'importance de la quatorzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, occasion cruciale de faire avancer les réformes nécessaires. Les tensions commerciales croissantes ont été mentionnées et les délégations ont exprimé leurs préoccupations concernant les mesures commerciales unilatérales et la diminution de la marge de manœuvre politique dont disposent les pays en développement. Les participants ont demandé des chaînes d'approvisionnement inclusives, des cadres d'investissement qui respectent l'autonomie politique nationale et un renforcement de la production locale.

F. Dette et soutenabilité de la dette

48. L'Engagement de Séville présente un train de mesures visant à résoudre les problèmes de dette souveraine et de développement que connaissent de nombreux pays en développement. Il s'articule autour de quatre domaines principaux : a) la prévention des crises, notamment améliorer la gestion de la dette, la transparence de la dette et l'emprunt et le prêt responsables ; b) la réduction des coûts de l'emprunt et un soutien plus complet et plus systématique aux pays en développement qui, bien que solvables, se heurtent à des coûts élevés du service de la dette ; c) les réformes de l'architecture de la dette pour que les restructurations de la dette soient rapides, ordonnées, efficaces, équitables, négociées de bonne foi, prévisibles et coordonnées ; d) des mesures visant à ce que les évaluations de la soutenabilité de la dette et du crédit soient justes, objectives et axées sur le long terme.

49. Afin de prévenir de futures crises de la dette, l'Engagement de Séville met en place un nouveau groupe de travail qui concrétise l'appel lancé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en faveur de l'adoption d'un consensus mondial sur les principes d'emprunt et de prêt responsables, notamment en élaborant des outils de suivi de l'application de ces principes. L'Engagement de Séville propose des mesures de lutte contre la corruption concernant les contrats d'emprunt et de prêt, en renforçant les cadres juridiques nationaux et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il donne également suite à l'appel lancé pour la création d'un registre de la dette, sous l'égide de la Banque mondiale, contenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'engagement de Séville encourage l'utilisation de clauses

conditionnant le service de la dette à la situation du pays afin d'éviter les crises lorsque les pays sont confrontés à des chocs. Cette proposition est soutenue par une nouvelle alliance pour la clause de suspension de la dette, formée par la Barbade, le Canada, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et plusieurs banques multilatérales de développement, disposés à inclure de telles clauses dans leurs prêts.

50. L'Engagement de Séville offre également un appui concret aux pays dont le fardeau de la dette est très lourd, grâce à une facilité d'emprunt qui permet une gestion coordonnée du passif, y compris grâce à des échanges de créances contre des programmes de développement. Cette mesure est adossée à l'initiative de l'Espagne et de la Banque mondiale sur le centre mondial pour l'échange de dettes contre des programmes de développement (Global Hub for Debt Swaps for Development). D'autres initiatives, telles que la restructuration de la dette et le financement mixte au service du développement (Debt Restructuring and Blended Finance for Development) du Fonds d'équipement des Nations Unies, et une initiative sur 10 ans prévoyant un programme d'échange de dette contre des programmes de développement (Ten years initiative debt-for-development swap program) proposée par l'Italie, apportent un appui supplémentaire. L'Engagement de Séville appuie également le lancement du Service d'appui à la soutenabilité de la dette des petits États insulaires en développement afin de les aider à remédier à la vulnérabilité de leur dette.

51. Des réformes majeures de l'architecture de la dette mondiale, visant à donner plus de poids aux pays débiteurs dans les restructurations de la dette souveraine, sont également au cœur de l'Engagement de Séville. Le document final comprend un accord sur la création d'une plateforme pour les emprunteurs, qui permettra aux pays en développement d'échanger des connaissances et des expériences sur la gestion et la restructuration de la dette. L'Engagement de Séville préconise l'inclusion des pays à revenu intermédiaire dans les initiatives de traitement de la dette en cours, telles que le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. Les États Membres s'engagent également à lancer un processus intergouvernemental à l'Organisation des Nations Unies afin de formuler des recommandations visant à combler les lacunes de l'architecture de la dette et d'étudier les moyens qui permettraient de remédier au problème de la soutenabilité de la dette.

52. L'Engagement de Séville préconise des évaluations de la viabilité de la dette et du crédit plus justes, plus objectives et plus axées sur le long terme. Il recommande des notations de crédit à long terme, accompagnées de réformes supplémentaires et d'une collaboration renforcée avec les agences de notation (voir sect. II.G plus bas), ainsi que des analyses de viabilité de la dette qui prennent en compte les investissements dans le développement durable. Il prévoit de renforcer la capacité des pays à mener leurs propres évaluations.

53. Les délégations ont mis l'accent sur les questions de la dette dans le débat général et ont partagé leurs points de vue au cours des débats de la table ronde multipartite 5, qui avait pour thème « Mettre en place un système de dette souveraine axé sur le développement ». De nombreuses délégations ont mis en garde contre le fardeau croissant de la dette, qui compromet les perspectives de développement des pays en développement. Un large consensus s'est dégagé sur l'urgence de la réforme. Les participants ont salué l'ensemble des mesures relatives à la dette prévues dans l'Engagement de Séville, mais dit qu'il fallait une application rigoureuse et un respect strict du principe de responsabilité. Ils se sont montrés très favorables à la transparence de la dette, à la création d'un registre mondial de la dette et à l'utilisation de mécanismes innovants tels que les échanges de dettes et les clauses de suspension. De nombreuses délégations, en particulier de pays africains et des petits États insulaires en développement, ont demandé que l'ONU joue un rôle plus central dans

la gouvernance de la dette mondiale et recommandé que soit envisagé un cadre juridique pour le règlement de la dette. D'autres participants ont dit qu'il importait d'avoir des réformes pragmatiques de l'architecture de la dette, en particulier par l'intermédiaire du Groupe des 20, qui auraient la faveur des créanciers et des débiteurs.

G. L'architecture financière internationale et les problèmes systémiques

54. L'Engagement de Séville présente un ensemble complet de mesures visant à réformer l'architecture financière internationale, dans le but de renforcer la gouvernance économique mondiale et le filet de sécurité financière mondial et d'améliorer la réglementation financière.

55. Afin que les pays en développement soient mieux entendus et représentés dans la gouvernance économique mondiale, l'Engagement de Séville préconise un plus grand ajustement des quotes-parts au FMI – il invite notamment les gouverneurs du Fonds à envisager d'augmenter le nombre de voix de base –, ainsi qu'un équilibre plus équitable des droits de vote à la Banque mondiale. Il recommande également la création éventuelle d'un poste supplémentaire de Directeur général adjoint ou de Directrice générale adjointe du Fonds pour les pays en développement. Plus généralement, il encourage une représentation géographique et un équilibre entre les genres dans les conseils d'administration et parmi les dirigeants et hauts responsables de toutes les institutions économiques et financières internationales, et demande que soit renouvelé l'engagement pris de veiller à ce que la sélection des chefs soit ouverte et transparente, tienne compte de la représentation équilibrée des genres et soit fondée sur le mérite.

56. Pour renforcer davantage le filet de sécurité financière mondial, l'Engagement de Séville réaffirme l'engagement envers un Fonds monétaire international fort, fondé sur des quotes-parts et doté de ressources financières suffisantes. En ce qui concerne les droits de tirage spéciaux, le Conseil d'administration du FMI est invité à élaborer un guide des droits de tirage spéciaux qui donne des orientations opérationnelles et renforce le rôle des droits de tirage spéciaux en cas de crise ou de choc. L'Engagement de Séville encourage également le FMI à poursuivre l'examen du rôle des droits de tirage spéciaux et de leur place dans le système monétaire international, et soutient le renforcement de la boîte à outils du Fonds en matière de prêts. L'Engagement de Séville aborde le coût des emprunts auprès du FMI en encourageant le Conseil d'administration du FMI à envisager d'adopter une politique d'ajustement des commissions en cas de catastrophe ou de choc exogène, et à préserver le financement concessionnel, notamment en augmentant la capacité d'autofinancement du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. La poursuite du financement de la protection sociale et des dépenses sociales lors de tels chocs ainsi que la prise en compte de la protection sociale et des dépenses sociales dans les programmes d'ajustement macroéconomique soutenus par le FMI sont également encouragées.

57. Pour que le système financier puisse soutenir des notations de crédit justes et objectives, l'Engagement de Séville définit trois domaines de réforme. Tout d'abord, il recommande une plus grande collaboration avec les agences de notation de crédit au niveau national et mondial. Au niveau national, il préconise de renforcer la capacité des pays à collaborer avec les agences de notation et à fournir des données de haute qualité pour l'évaluation du crédit, et d'aider les pays à faire leurs propres analyses de soutenabilité de la dette. Au niveau mondial, il met en place une réunion périodique spéciale de haut niveau sur les notations de crédit, sous les auspices du Conseil

économique et social, afin d'instaurer le dialogue entre les États Membres, les agences de notation, les organismes de réglementation, les organismes de normalisation, les investisseurs à long terme et les institutions publiques qui publient des analyses indépendantes sur la soutenabilité de la dette. Deuxièmement, l'Engagement de Séville invite les agences de notation à progresser dans la réforme de leurs méthodes, notamment d'allonger les horizons temporels de l'analyse de crédit. Il s'agit notamment de prendre en compte les avantages économiques des investissements dans la résilience et la productivité à long terme, de publier des notations à long terme fondées sur l'analyse de scénarios et de mettre en évidence les avantages que présente la restructuration volontaire de la dette à long terme. Troisièmement, il encourage les pays à envisager de se doter de cadres réglementaires nationaux relatifs aux notations de crédit, de réduire la dépendance excessive à l'égard des notations de crédit, de faire en sorte que les agences de notation soient plus responsables de leurs actions, de réduire les conflits d'intérêts et d'encourager un plus grand nombre d'acteurs à opérer sur le marché des notations de crédit.

58. S'agissant de la réglementation financière, l'Engagement de Séville invite les organisations internationales et les organismes de normalisation compétents à établir un rapport sur la pondération des risques, où sera évaluée la manière dont est prise en compte la réduction des risques liée aux mécanismes de financement novateurs que sont notamment les garanties et le financement mixte. Ces organisations sont invitées à présenter leurs constatations, notamment les éventuelles incidences sur les politiques, au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. L'Engagement de Séville souhaite également que soient menés d'autres travaux de recherche et d'analyse sur les incidences que pourraient avoir la pondération des risques sur le financement, notamment pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, les infrastructures et le financement du commerce. Dans le Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète, il est prévu, dans le cadre d'une initiative du Programme d'action de Séville, d'établir un groupe de personnalités éminentes pour examiner si les réglementations prudentielles financières créent des obstacles aux investissements dans les économies émergentes et en développement.

59. L'un des grands thèmes du débat général et de la table ronde multipartite 6, qui avait pour thème « Revoir l'architecture financière internationale et remédier aux problèmes systémiques », a été la nécessité d'une architecture financière mondiale plus inclusive, plus équitable et plus réactive. Les intervenants ont demandé un système financier mondial plus équitable, plus inclusif et plus représentatif. Parmi certaines propositions, on peut citer la réforme des quotas, l'élargissement de la représentation au Conseil d'administration et la participation accrue des pays en développement à la haute direction des institutions financières internationales. On a également mis en avant qu'il fallait renforcer l'efficacité des droits de tirage spéciaux en tant que filet de sécurité financière mondiale, accroître la capacité de prêt des banques multilatérales de développement et intégrer les considérations de vulnérabilité dans les décisions d'allocation de financement. On a recommandé dans l'ensemble que les méthodes de notation du crédit soient affinées pour mieux tenir compte du financement du développement, des investissements productifs et des risques systémiques.

H. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

60. L'Engagement de Séville met en avant le rôle important de la science, de la technologie et de l'innovation dans la promotion du développement durable, tout en constatant que la capacité des pays à exploiter pleinement leur potentiel est limitée par l'aggravation des écarts technologiques, les infrastructures numériques, les

données et les biens publics numériques inadéquats, les capacités des pays limitées et l'appui international insuffisant, conjugués à l'allocation inadaptée des fonds. Il expose également les conséquences involontaires des avancées technologiques qui devront être prises en compte.

61. Afin de réaliser le plein potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation, l'Engagement de Séville prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales d'innovation axées sur des buts précis et dirigées par les pays. Prenant note de l'évolution du paysage technologique – marquée par une concentration croissante du marché et l'importance grandissante des données –, les signataires de l'Engagement de Séville appellent à l'élaboration de règles et de règlements qui renforcent la concurrence sur les marchés numériques et à l'utilisation efficace des données en tant que produit et moteur de la science, de la technologie et de l'innovation.

62. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Engagement de Séville réaffirme l'importance du rôle joué par les régimes de propriété intellectuelle, tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), de même que l'importance des droits de propriété intellectuelle pour ce qui est de contribuer aux progrès de la science, de la technologie et de l'innovation et à la réalisation du développement durable. L'Engagement de Séville définit également des mesures visant à améliorer les projets de financement et de soutien des capacités liés à la science, à la technologie et à l'innovation dans les pays en développement. Il recommande de renforcer les capacités du Mécanisme de facilitation des technologies et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en les dotant de ressources adéquates pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur mandat.

63. Dans l'Engagement de Séville, les États Membres s'engagent à promouvoir un accès équitable et inclusif à l'intelligence artificielle et à son développement, et à veiller à mobiliser un financement adéquat pour le renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle et l'adoption de cette technologie. Ils estiment également qu'il faut une véritable participation inclusive des pays en développement aux processus et forums internationaux sur l'intelligence artificielle.

64. L'Engagement de Séville prévoit des mesures concrètes pour accroître les investissements devant permettre de parvenir à une desserte numérique universelle, effective et d'un coût abordable et de réduire la fracture numérique. Le document comprend des engagements visant à soutenir l'élaboration de plans de financement et à coordonner les investissements dans l'infrastructure numérique, notamment au moyen de la coopération internationale en faveur d'infrastructures numériques, de modèles de financement et de mesures d'impact.

65. L'Engagement de Séville met fortement l'accent sur la réalisation du plein potentiel des services financiers numériques. Les pays s'engagent à créer des environnements nationaux propices au développement de services financiers numériques pour toutes les personnes et de cadres réglementaires adaptés qui gèrent efficacement les opportunités et les risques des nouvelles technologies. Le document présente plusieurs mesures visant à promouvoir l'utilisation et le développement de services financiers numériques compatibles avec le développement durable, notamment à mettre en œuvre des programmes complets d'alphabétisme financier et numérique, à organiser des dialogues dans le cadre forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et d'autres processus pertinents sur l'intelligence artificielle et la technologie financière, et à promouvoir des systèmes de finance ouverte, entre autres.

66. Plus de 50 initiatives du Programme d'action de Séville sont axées sur la science, la technologie et l'innovation. Une initiative clé (The Digital Infrastructure

Investment Catalyser) concerne le partage d'informations sur les données relatives à l'infrastructure numérique, les modèles financiers et les études de cas qui peuvent éclairer les décisions d'investissement ; le renforcement des capacités en vue d'aider les pouvoirs publics à trouver les sources de financement appropriées et à élaborer des cadres politiques et réglementaires adéquats pour faciliter l'augmentation des investissements dans le secteur numérique ; et la mise en relation et la convocation des parties prenantes, dont les investisseurs et les membres du secteur privé, dans le secteur numérique.

67. Les délégations ont souligné le rôle essentiel de l'investissement dans la science, la technologie et l'innovation dans la promotion du développement durable lors du débat général et de la table ronde multipartite 4, qui avait pour thème « Préserver le système commercial multilatéral et exploiter le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation ». Elles ont dit qu'il fallait un financement accru et durable pour tirer intégralement parti du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation. La priorité est de réduire la fracture numérique et d'aligner les politiques menées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation sur les stratégies nationales de développement. Si le potentiel de transformation des technologies émergentes a été reconnu, des inquiétudes ont également été exprimées concernant des risques tels que ceux posés par l'intelligence artificielle.

I. Données, contrôle et suivi

68. Conscients qu'il est essentiel de disposer de données et de statistiques ventilées de qualité, actualisées et fiables pour faire avancer le financement du développement, les signataires de l'Engagement de Séville s'engagent à aider les pays en développement à accroître les investissements dans les systèmes de données et de statistiques et à renforcer l'interopérabilité des cadres de données et de statistiques pour le développement durable. Ils définissent également des mesures importantes pour renforcer la suite donnée aux textes des conférences internationales sur le financement du développement, aux niveaux national, régional et mondial.

69. Pour renforcer les données et les systèmes statistiques, les États Membres s'engagent à accroître le soutien financier pour la collecte de données et le renforcement des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux des pays en développement. Dans le cadre de l'initiative sur l'avenir des données et le renforcement des systèmes pour un financement durable (FfD4 and the Future of Data: Strengthening Systems for Sustainable Financing), plusieurs grands donateurs se sont engagés à consacrer une grosse part de la coopération pour le développement à la mise en place de systèmes de données et de statistiques durables, entre autres mesures.

70. Afin de renforcer les cadres de données et de statistiques pour le développement durable, les signataires de l'Engagement de Séville encouragent les acteurs de la coopération Sud-Sud à communiquer davantage d'informations et prennent note de la communication des données sur la coopération Sud-Sud au titre du cadre conceptuel volontaire pour la mesure de la coopération Sud-Sud. Dans le cadre de l'initiative sur une communauté de pratique chargée d'exploiter les données Sud-Sud en plaçant la solidarité au cœur du développement durable (Community of practice to leverage South-South data: solidarity at the core of sustainable development), on s'efforcera de renforcer les capacités des pays à collecter, analyser et communiquer ces données au moyen du cadre conceptuel. Les signataires de l'Engagement de Séville réaffirment l'engagement pris dans le Pacte pour l'avenir d'élaborer d'urgence un cadre permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de développement

durable qui viendra compléter le produit intérieur brut et prendre en compte d'autres paramètres.

71. Conscients qu'il faut absolument renforcer le contrôle et le suivi pour que des progrès durables soient accomplis en matière de financement du développement, les signataires de l'Engagement de Séville renforcent le processus de suivi du financement du développement à tous les niveaux. Au niveau mondial, ils réaffirment le mandat de Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui doit rendre compte chaque année des progrès accomplis dans la mise en œuvre. Afin d'approfondir les discussions techniques dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, les signataires de l'Engagement de Séville prévoient un cycle d'examen biennal des domaines d'intervention, en commençant en 2026 par des examens approfondis des domaines d'intervention qui portent sur les entreprises privées et le secteur financier nationaux et internationaux, le commerce international, moteur du développement, l'architecture financière internationale et les problèmes systémiques, ainsi que les données, le contrôle et le suivi. Le forum sur le suivi du financement du développement tiendra compte des délibérations des réunions et dialogues spéciaux existants et nouveaux, tels que les réunions spéciales tenues par le Conseil économique et social sur la fiscalité, l'intégrité financière et les notations de crédit, le Forum pour la coopération en matière de développement et le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, afin d'assurer un suivi plus intégré et conjoint. L'Engagement de Séville encourage également un suivi renforcé au niveau régional et met en place de nouveaux mécanismes pour un suivi national plus soutenu, notamment en encourageant les États Membres à nommer des référents au niveau national pour le financement du développement.

72. Pendant le débat général, il a été répété qu'il fallait renforcer le processus de suivi du financement du développement afin de garantir la mise en œuvre et le principe de responsabilité. Les délégations ont insisté sur la mise en place de mécanismes de suivi solides, de plans d'action concrets et d'une volonté politique soutenue pour la réalisation de l'Engagement de Séville. Elles ont été nombreuses à prévenir qu'en l'absence de résultats, la confiance dans le multilatéralisme risquait d'être encore plus ébranlée.

III. Conclusions

73. Lors de leurs délibérations au cours de la Conférence, les délégations et les autres parties prenantes ont dit à plusieurs reprises qu'il fallait que l'Engagement de Séville soit pleinement appliqué et que le respect du principe de responsabilité soit renforcé pour tous les acteurs concernés. Pour tirer parti de l'élan créé par un document final ambitieux et une conférence réussie, il sera essentiel de renforcer le processus de suivi à tous les niveaux.

74. Pour assurer un suivi efficace au niveau mondial, les États Membres devraient participer pleinement et de manière constructive, ainsi que les pouvoirs publics au haut niveau, aux réunions sur le financement du développement, notamment au forum annuel sur le suivi du financement du développement et aux réunions connexes du Conseil économique et social. Ils devraient convenir en temps utile des prochaines étapes et des modalités pour les points de suivi qui ont besoin d'être approfondis, tels que le processus intergouvernemental sur la dette et la plateforme pour les pays emprunteurs. Les États Membres devraient faciliter la participation active et continue de toutes les parties prenantes à ces réunions, afin d'enrichir les discussions de différents

points de vue. Ils devraient examiner les possibilités d'intégrer pleinement les initiatives du Programme d'action de Séville au processus de suivi, y compris en créant un espace spécial pour l'examen du Programme d'action de Séville au forum annuel du financement pour le développement.

75. Pour assurer un suivi efficace au niveau national, les États Membres devraient nommer des référents au niveau national pour le financement du développement et leur fournir les ressources nécessaires afin qu'ils puissent suivre la réalisation de tous les engagements pertinents au niveau national. Les États Membres devraient également envisager de nommer ces référents pour qu'ils participent au forum annuel sur le financement du développement du Conseil économique et social, y compris fournir des rapports nationaux sur les progrès et les difficultés de la suite donnée aux textes issus des conférences internationales sur le financement du développement. Les référents pourraient également aider à mobiliser des investissements dans le cadre de leur participation à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable.
